



CONSEIL  
MUNICIPAL  
DES JEUNES

BOULAZAC ISLE MANOIRE

PROJET PÉDAGOGIQUE ANNÉES 2019-2021

# SOMMAIRE

---

<b>1. LES OBJECTIFS</b> .....	3
1.1. Les objectifs généraux .....	3
1.2. Les objectifs pédagogiques.....	3
1.3. Les objectifs opérationnels.....	4
<b>2. LE FONCTIONNEMENT</b> .....	4
2.1. Les élections .....	4
2.2. Animation .....	5
2.3. Le partenariat associatif.....	5
2.4. Les commissions .....	5
<b>3. LA REPARTITION DES RÔLES</b> .....	6
3.1. Le rôle du CMJ .....	6
3.2. Le rôle des animateurs.....	6
3.3. Le rôle des jeunes élus.....	7
<b>4. LA COMMUNICATION DU CMJ</b> .....	7
<b>5. LE BUDGET DU CMJ</b> .....	8
<b>6. L'ÉVALUATION DU CMJ</b> .....	8

# PROJET PÉDAGOGIQUE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

## ANNÉES 2018-2020

---

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Boulazac Isle Manoire constitue une véritable école d'apprentissage de la démocratie représentative, de la responsabilité citoyenne et de l'autonomie.

Pour un fonctionnement efficace, il est nécessaire d'obtenir l'implication de partenaires tels que les équipes éducatives, les associations, les élus adultes des communes et tous les acteurs exerçant auprès de la jeunesse ou de l'enfance.

L'école et le collège sont les lieux privilégiés de l'échange entre les enfants, les adolescents et les jeunes du CMJ, les électeurs comme les élus. Toutefois, dans d'autres endroits fréquentés par les enfants et adolescents, comme les accueils extra-scolaires, les associations sportives ou culturelles entre autres, peuvent avoir lieu des consultations et échanges entre les élus et leurs électeurs.

Ainsi, le succès des projets portés par le CMJ est lié à la parfaite adéquation entre l'implication des jeunes élus, des partenaires et également de la motivation des parents.

### **1. LES OBJECTIFS**

#### **1.1. Les objectifs généraux**

- ✓ Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté de l'enfant en lui permettant de vivre une aventure civique en menant des actions concrètes pour les autres.
- ✓ Institutionnaliser la place de l'enfant dans la commune.
- ✓ Permettre aux jeunes élus d'être consultés par leurs aînés, les conseillers « adultes », sur des projets les concernant.
- ✓ Donner un "Droit de parole" aux enfants.
- ✓ Donner aux enfants de Boulazac Isle Manoire par le biais d'une représentation la plus démocratique possible, le cadre idéal, pour qu'ils puissent s'exprimer, émettre des avis, être écoutés, faire des propositions. C'est à dire leur permettre de participer à la vie sociale et civique.

#### **1.2. Les objectifs pédagogiques**

- ✓ Permettre aux enfants de prendre conscience de leur appartenance à un groupe, une collectivité en leur permettant d'agir concrètement avec des élus adultes, des présidents d'associations, des directrices d'écoles...

- ✓ Apprendre à exprimer ses idées et à être porteur des idées d'un groupe, partager leurs opinions avec celles des autres.
- ✓ Apprendre à monter des projets, à se fixer des priorités en respectant le cadre budgétaire et faire un chiffrage par projet.
- ✓ Faire découvrir le rôle des associations et institutions dans la vie de la commune.
- ✓ Apprendre à travailler ensemble dans l'intérêt des jeunes de la commune.

### 1.3 Les objectifs opérationnels

- ✓ Être un membre actif de la commune en participant aux événements organisés sous l'égide du Maire (commémorations, cérémonies des vœux).
- ✓ Faire participer activement les enfants aux manifestations locales de manière à les impliquer de façon concrète à la vie de la commune.
- ✓ Donner aux enfants un lieu d'échanges et de dialogues.
- ✓ S'imprégner des connaissances en matières institutionnelles, citoyennes...
- ✓ Mettre en place des projets rassemblant les enfants et les acteurs associatifs.
- ✓ Donner leur avis sur les projets qui les concernent dans la commune.

## 2. LE FONCTIONNEMENT

### 2.1 Les élections

Pour le CMJ, les candidats sont tous les enfants scolarisés en classe de CM2 dans les établissements primaires de Boulazac Isle Manoire, ainsi que les collégiens et lycéens.

Le CMJ est composé de 18 jeunes élus au minimum. Tous les établissements sont ainsi représentés, car le CMJ rassemble tous les enfants de Boulazac Isle Manoire. Le mandat de conseiller est de deux ans sur deux années scolaires. Les candidatures sont individuelles, pas d'obligation de parité.

Le dépouillement sera public et assuré par les jeunes en présence d'adultes du conseil municipal. Des interventions dans les établissements scolaires sont prévues afin d'informer les élèves sur la fonction d'un conseil municipal jeunes. A cette occasion, des fiches d'inscriptions leur seront données, accompagnées d'une autorisation parentale obligatoire pour pouvoir voter ou se porter candidat.

Une date limite sera fixée pour déposer les dossiers d'inscriptions à la mairie.

## 2.2. Animation

L'élue au maire déléguée au CMJ, Mme Janique PLU convoque le conseil municipal de jeunes. L'animation des séances est assurée par Mmes Cécile Joly, Nathalie BEAU et M. Hassan DRIOICHE. Ces réunions peuvent être également ouvertes à tous les bénévoles désirant apporter leur aide au projet du CMJ.

## 2.3. Le partenariat associatif

Les associations de Boulazac Isle Manoire peuvent être partenaires du CMJ en fonction des projets menés, à la demande des jeunes élus.

## 2.4. Les commissions

Pour le CMJ, la répartition des élus dans les commissions s'effectue lors de la première séance plénière d'installation à l'issue des élections. Au regard des projets proposés durant leur campagne électorale, les élus vont reprendre les 3 commissions (Enfance, Environnement, Intergénérationnelle) déjà créées lors du 1<sup>er</sup> CMJ.

Les jeunes élus se répartissent dans les commissions. Leur fréquence dépend de la nature des projets et actions à travailler. Elles peuvent aussi bien se réunir collectivement que séparément selon les besoins.

Avant chaque rencontre, est envoyée une convocation aux parents, aux jeunes élus, aux élus référents ainsi qu'aux partenaires. Les jeunes élus sont accompagnés par l'animateur CMJ, les élus du conseil municipal adultes si besoin.

L'intitulé des Commissions peut être révisable suivant les projets des jeunes élus. Les commissions sont organisées dans les locaux publics de la commune mairie.

## 2.5. Les assemblées plénières

Il y a une assemblée plénière. Lors de ces assemblées publiques, tous les élus sont réunis et présentent leurs projets à l'ensemble du CMJ et aux élus adultes au moins deux fois par an. Les jeunes accompagnés par l'animateur et/ou des élus, soumettent des projets et votent pour la réalisation ou non de ceux-ci.

Ils peuvent être amenés à se prononcer pour demander au conseil municipal l'attribution du budget nécessaire à la réalisation concrète des projets ainsi validés.

Un secrétaire de séance est désigné.

Les comptes rendus des réunions des jeunes sont envoyés par courriel aux écoles. Ils sont accessibles sur le site de la mairie et consultables en mairie.

Ces réunions publiques permettent aux jeunes élus de faire part de manière solennelle et officielle, aux élus « adultes » des projets qu'ils pensent être importants de réaliser. Elles sont aussi l'occasion d'échanges entre jeunes élus pour leur permettre de valoriser leurs projets. Une convocation et un ordre du jour sont envoyés au moins 5 jours avant la date prévue. Elles se déroulent à la mairie.

### **3. LA RÉPARTITION DES RÔLES**

#### **3.1. Le rôle du CMJ**

Le CMJ a un rôle d'apprentissage de la citoyenneté par la création de projets menés par les enfants élus au sein de la commune.

C'est le lieu au sein duquel les jeunes élus :

- Expriment les besoins collectifs et les attentes partagées qu'ils ont identifiés lors des campagnes électorales, tout en établissant des priorités
- S'imprègnent de leurs responsabilités en tant que représentants de la population scolaire
- Sont force de proposition
- Développent leur esprit de communication (écoute et prise de parole).

Au sein du CMJ les élus deviennent des partenaires à part entière de la commune. En ses rangs, les élus renforcent leur aptitude à l'expression écrite et orale et apprennent que partager ses idées implique nécessairement de savoir écouter l'autre pour analyser et comprendre les arguments avancés.

Le CMJ, dont les membres sont élus dans le respect des principes démocratiques (liberté d'expression, d'opinion), doivent être identifiés par les enfants de la commune, comme l'un des outils, leur permettant de participer à la vie de la commune.

#### **3.2. Le rôle des animateurs**

L'animateur doit être le référent adulte, il a un rôle d'écoute et de soutien, il apporte ses connaissances aux jeunes élus pour leur permettre de faire aboutir leurs projets. En aucun cas, l'animateur ne doit orienter les projets ou les décider à la place de l'enfant, il doit rester en retrait des décisions et n'intervient que pour aider les jeunes à trouver des solutions ou pour les aider à trouver des compromis. Il doit amener les jeunes élus à comprendre que faire aboutir un projet cohérent et utile est parfois long.

La rédaction des comptes rendus des commissions et des courriers à destination des interlocuteurs pressentis doit être réalisée par les Jeunes Elus avec le soutien de l'animateur référent.

L'animateur doit vérifier la faisabilité des projets potentiels dès le départ. S'il juge un projet irréalisable, il doit immédiatement en avvertir les élus concernés afin qu'ils reconsidèrent ledit projet.

C'est l'animateur qui réalise les tâches administratives du CMJ telles que l'envoi du courrier aux élus ou les comptes-rendus des commissions. Il est également chargé, à la demande des jeunes élus, de prendre le premier contact avec les partenaires du CMJ.

L'animateur s'engage à rester en lien avec les bénévoles. L'animateur donne une dynamique au groupe et veille au bon fonctionnement de l'instance dans une ambiance calme de travail (écoute réciproque, ponctualité, respect des engagements pris...). L'animateur doit saisir le ou les services concernés pour la réalisation des projets des jeunes élus.

Les techniques d'animation utilisées sont :

- La réflexion
- L'animation de prises de paroles dans le respect de chacun
- La concertation
- La médiation

### **3.3. Le rôle des jeunes élus**

Les élus sont les représentants de la population scolaire et à ce titre doivent être les porte-parole privilégiés des enfants de la commune.

Ils ont pour mission :

- De recenser et d'écouter les besoins et attentes des jeunes des écoles, des collèges et lycées
- D'analyser, de répondre aux demandes extérieures
- De mettre en place des projets relatifs aux demandes, aux besoins
- De travailler en collaboration avec différents partenaires (écoles, collège, associations, élus adultes et techniciens des services municipaux...)
- Rendre compte de leurs travaux à leurs électeurs

Dès le début de mandat, sont établis par les jeunes « une charte du jeune conseiller » ainsi qu'un « règlement intérieur » afin de s'approprier leurs rôles et fonctions et de fixer des règles communes à respecter. Ceux-ci peuvent évoluer à leur demande.

## **4. LA COMMUNICATION DU CMJ**

Un temps de présentation du CMJ se fait dans l'établissement de l'enfant par une intervention de l'élue déléguée et/ou l'animatrice du CMJ.

Les élèves seront avertis une semaine avant de la date et l'heure de cette présentation par leur établissement. Un document simplifié et clair reprenant les objectifs et le fonctionnement du CMJ est remis à chaque élève d'âge concerné à remettre à leur parent.

L'élue déléguée et l'animatrice sont à l'écoute des parents et organisent une réunion d'information avant les élections dans les écoles.

Différents outils de communication seront à disposition des jeunes conseillers :

- Le bulletin municipal
- Les panneaux d'affichage près des établissements scolaires
- Le site internet de la commune

D'autres outils pourront être créés en fonction des besoins des jeunes.

## **5. LE BUDGET DU CMJ**

Le budget du CMJ est pris sur le budget de la commune et est annuel.

Un budget propre à la réalisation des projets et actions dont le montant peut varier selon les besoins (sommes allouées au fur et à mesure des projets).

Si des projets naissent en cours d'année, et qu'ils n'ont pas été inscrits dans le budget initial, ils peuvent être examinés par le conseil municipal adulte.

Il est possible de demander des subventions au conseil départemental, régional ou autres partenaires, ainsi que des actions de sponsoring pour les projets spécifiques de grande ampleur. Les dossiers peuvent être montés par l'animatrice et/ou l'élue déléguée CMJ.

Les recettes peuvent provenir de tenues de buvettes, de ventes d'objets ou de tickets de tombola, de dons...

## **6. L'ÉVALUATION DU CMJ**

L'**ANACEJ (association nationale des conseils d'enfants et de jeunes)** met à disposition des outils pour, dès la création du conseil, définir des critères d'évaluation à court terme puis à long terme.

Une première évaluation peut avoir lieu à court terme, après les élections, sur trois aspects (quantitatif, qualitatif et perspectives à définir pour la suite).

**Les outils pour faire le point :**

- Bilan, évaluation, diagnostic
- Choisir les outils adaptés à ses moyens

**Construire la grille de diagnostic :**

- Revenir sur les objectifs initiaux du dispositif
- Appréhender le dispositif comme système
- Définir les critères d'exploration

**Analyser son dispositif :**

- Interroger le rôle des acteurs identifiés
- Revenir sur les modalités de fonctionnement
- S'enrichir des autres expériences



**Valoriser, faire évoluer :**

- Points forts et leviers d'action
- Écrire sa propre feuille de route et la partager

**Évaluation :**

Il semble important de mener une évaluation en continue du fonctionnement de la commission afin de rester en lien avec les membres et les objectifs visés.

Une attention particulière sera portée sur la disponibilité des jeunes et leur engagement. Les familles sont un appui important notamment pour les plus jeunes. Les liens avec les enseignants de chaque niveau sont à observer régulièrement.

L'articulation des travaux de la commission avec les conseils d'élèves en construction dans les écoles fera l'objet d'une focalisation particulière. Les attentes des adultes constituent également un point important à évaluer.